

Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 15 (1894)
Heft: 8

Autor: [s.n.]
Vorwort: A nos lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A NOS LECTEURS

M. Charles Faure, directeur et rédacteur de l'**Afrique explorée et civilisée**, se trouvant empêché, par l'état de sa santé, de reprendre et de continuer la publication de son journal, suspendue depuis quelque temps, nous avons l'honneur de vous en donner avis, en vous présentant les excuses et les regrets de M. Faure qui, depuis quinze ans, a consacré à cette œuvre le meilleur de ses forces et de son cœur. Nous eussions désiré qu'une personne bien qualifiée vint le remplacer et poursuivre son entreprise, mais nous n'en avons trouvé aucune qui fût compétente pour ce travail difficile.

Nous publions aujourd'hui une dernière livraison, qui contient quelques fragments, destinés au *Bulletin* du mois d'août et préparés par M. Faure avant le moment où il a dû poser la plume, quelques *notices bibliographiques* et une *table des matières* pour l'année courante.

Ceux de nos abonnés qui désireraient que nous leur remboursions la somme de 3 francs, comme contre-valeur des numéros auxquels ils ont droit et que nous ne sommes pas en mesure de leur fournir, sont priés de vouloir bien nous indiquer, avant le 31 décembre prochain ¹, par quelle voie ils désirent que nous leur fassions parvenir cet argent.

Agréez, M. _____, nos salutations empressées.

GEORG & C^{ie}, éditeurs.

Genève, octobre 1894.

¹ Ce délai sera prolongé jusqu'au 31 mars 1895 pour les abonnés domiciliés dans des pays qui ne font pas partie de l'Union postale.